

LE SCSI REÇU EN AUDIENCE

PAR LE DNPAF



scsi-pn.fr

Juillet 2026



Monsieur Le Beguec, Directeur national de la Police aux frontières et Madame Rachel Costard, Sous-directrice du soutien et du pilotage territorial, recevaient le Secrétaire général du SCSI, son adjoint et son chargé de mission DNPAF en audience le 29 juin 2026. Plusieurs thématiques ont été abordées au titre desquelles :

- la crise démographique du Corps de commandement (CC) et ses répercussions;
- les conséquences de la réforme de la Police nationale sur la DNPAF;
- les CRA et la filière investigation, maintien de schémas nationaux cohérents.

LA DNPAF : UNE DIRECTION DE HAUTE TECHNICITÉ

La crise démographique qui frappe le corps de commandement impacte l'ensemble de la filière et la DNPAF n'y fait pas exception. Trop de postes restent vacants après chaque mouvement de mutation et la nomenclature demeure insuffisamment pourvue en fonctions de niveau A au regard du volume des sorties d'école.



Saisi par la DRHFS sur la nomenclature des postes et son indispensable toilettage, Monsieur Le Beguec a insisté sur la haute technicité de sa direction et le besoin de spécialisation. La réforme de la Police nationale a amené la DNPAF à développer les échanges avec l'ensemble de ses partenaires institutionnels afin de leur donner une image globale et cohérente de la direction et de ses schémas nationaux principaux (CRA, OLTIM,...) :

- réunions bilatérales avec les directeurs zonaux et les directeur zonaux adjoints de la filière PAF ;
- réunions de codirection entre la DGPN, les DZPN et la DNPAF ;
- réunions de dialogue de gestion RH entre la DNPAF et la DRHFS.

Ce seront près de 600 personnels qui viendront grossir les rangs de la filière PAF à partir de 2027. Le DNPAF garde une attention particulière pour Calais et ses environs sur tous les plans (opérationnels, RH, matériels, notamment CRA de Dunkerque) ainsi que sur la coordination avec les autorités britanniques et les opérateurs terrestres et maritimes.

La filière investigation en souffrance inquiète le Directeur national. Le plan investigation ne prend pas en compte les UTESI pour la perception de la prime investigation. Monsieur Le Beguec ne serait pas opposé à ce qu'une analyse plus poussée soit réalisée afin d'identifier les UTESI ou tout autre service qui remplit une mission judiciaire de manière prédominante.

Le SCSI, fidèle à ses valeurs, continuera à représenter et défendre l'ensemble des officiers sur l'intégralité des directions nationales.

LE SCSI : DE LA PERTINENCE DES IDÉES À L'AUDACE DES ACTIONS !